

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

28 JUILLET 2016

Le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni le :

Judi 28 Juillet 2016 à 18 heures
Salle du conseil – Siège de la Communauté de Communes
Bléré – Val de Cher – 39 Rue Gambetta - Bléré

ORDRE DU JOUR :

1. Procès Verbal du Précédent du conseil communautaire
2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L4211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
3. Environnement – Déchets Ménagers
 - a. Points d'Apport Volontaire
 - i. Convention de Mise à disposition de terrain communes / CCBVC
 - b. Réaménagement Déchetterie de Chisseaux
 - i. Autorisation à signer les marchés
4. Aides aux Entreprises
 - a. BVC Développement
 - i. Octroi de subventions
 - b. Aide à l'immobilier d'entreprise
 - i. Modification du règlement
5. Zones d'Activités
 - a. ZA Bois Pataud – Civray de Touraine
 - i. Commercialisation des terrains
 - b. ZA Sublaines Bois Gaulpied (ZAC)
 - i. Acquisition de terrains
6. Tourisme
 - a. Schéma de Développement touristique
 - i. Adoption
7. Transports Scolaires
 - a. Marché – Avenant de prolongation du marché pour l'année scolaire 2016-2017
8. Accueil de Loisirs sans Hébergement – ALSH
 - a. ALSH Puzzle – nouvelle organisation 2016-2017
 - b. Règlement intérieur
 - c. CCTP Projet modulaire – St martin le Beau
9. Lieu Unique d'Accueil
 - a. Signature de convention
10. Personnel
 - a. Tableau des effectifs 2015-2016
 - b. Convention de mise à disposition
11. Finances
 - a. Budget principal
 - b. Budget Annexe « transports Scolaires »
 - c. Budget Annexe « Ateliers Relais »
12. Equipements Sportifs
 - a. Convention de Mise à disposition des équipements aux associations
 - b. Piscine communautaire
 - i. Etude relative à la piscine
 - c. Gymnase « Le Réflecteur »
 - i. Avenant au marché
13. Ecoles de Musique
 - a. Subvention de fonctionnement 2016
14. Office de Tourisme
 - a. Réhabilitation Office Situé à Bléré
 - i. Marchés de travaux
15. Habitat
 - a. Logements Jeunes / Logements de secours
 - i. Maitrise d'œuvre
16. Natura 2000
 - a. Animation du site Natura 2000 Champeigne
17. SMITOM d'Amboise
 - a. Modification des représentants
18. Commissions et Comités
19. Questions Diverses

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Compte-rendu du 28 Juillet 2016

L'An deux mil seize, le vingt-huit juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes de Bléré Val de Cher, Salle du conseil, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : Mme Marie-Christine RICHER – M. Jean-Jacques MARTIN - Mme Pierrette AVENET –

Absent excusé : M. Christian MARCHAND, pouvoir à M. Jean Jacques MARTIN -

Bléré : Mme Sylvie DUFRAISSE - M. Bruno RAUZY - M. Daniel LABARONNE (Départ à 18h15, pouvoir à M. Michel MERGOT après son départ jusqu'à son retour à 19h20) - M. Jean Pierre BOUVIER - Mme Gisèle PAPIN, (Départ à 18h15, pouvoir à Mme Sylvie DUFRAISSE après son départ)

Absents excusés : Mme Emmanuelle BAGAS, pouvoir à M. Bruno RAUZY - M. Jean-Claude OMONT, pouvoir à M. Daniel LABARONNE - M. Jean-Jacques REUILLON – Mme Nicole DALAUDIER, pouvoir à M. Jean Pierre BOUVIER

Céré la Ronde : M. Jacques DUVIVIER

Chenonceaux : Mme Maryse COUILLARD

Chisseaux : Mme Annie BECHON - M. Franck AUGIAS

Cigogné :

Absent excusé : M. Vincent LOUAULT, pouvoir à Mme Jocelyne COCHIN

Civray de Touraine : M. Michel JEZY -

Absents excusés : M. Alain BERNARD - Mme Fanny HERMANGE, pouvoir à Mme Pierrette AVENET

Courçay : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER

Dierre : M. Jacques JAMIN

Absent excusé : M. Max BESNARD, pouvoir à M. Jacques JAMIN

Epeigné les Bois :

Absent excusé : M. Christian PERCEVAULT, représenté par son suppléant, M. Michel MERGOT

Francueil : M. Jean-Louis CHERY -

Absente excusée : Mme Aurélie PASTOR, pouvoir à M. Jean Louis CHERY

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. Jean Pierre BOIVIN - Mme Jacqueline BOURGUIGNON

Absent excusé : M. Patrick GOUGEON, pouvoir à M. Michel JEZY

Luzillé : M. Jean Marc BELORGEY - M. Jacky GAUVIN

Saint Martin le Beau : M. Jean Yves AUDIGOU – M. Jean Michel UHART - M. Alain SCHNEL

Absentes excusées : Mme Angélique DELAHAYE, pouvoir à M. Jean Yves AUDIGOU – Mme Corinne JALLAIS, pouvoir à M. Jean Michel UHART -

Sublaines : M. Christian FOUASSIER

Le quorum est atteint, le conseil communautaire peut débiter

Secrétaire de Séance : Monsieur Michel MERGOT

1. Approbation du Procès-verbal de la précédente réunion.

Le conseil communautaire doit adopter le Procès-verbal de la précédente réunion.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le PV du précédent conseil

2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente, en vertu de sa délégation de compétences par le conseil communautaire, a pris les décisions suivantes :

- **2016-036** autorisant la signature d'un avenant de changement de nom entre la communauté de communes de Bléré Val de Cher (qui se substitue au Syndicat Intercommunal de Bléré Val de Cher) avec le Conseil Départemental, pour l'occupation du terrain 72 Avenue du 11 novembre à Bléré
- **2016-037** autorisant la signature d'un contrat d'assurance temporaire avec Groupama Assurance pour une exposition relative aux « experts du papier » - cout forfaitaire : 101 € TTC
- **2016-038** autorisant la signature d'un avenant avec Groupama Assurances au titre de la responsabilité civile de la CCBVC – Le cout annuel est porté à 5 644.25 € (tenant compte des compétences exercées, mais aussi des services mutualisés notamment en voirie).

- **2016-039** autorisant la signature d'un contrat avec Aqua Life Saving pour la gestion de la piscine estivale pour l'été 2016 pour un montant maximum de 63 480.34 € TTC répartis ainsi :

Adhésion Aqua Life Saving	82.00 € TTC
Equipement poste de secours	825.00 € TTC
Emploi du personnel qualifié (en période scolaire) .	13 560.00 € TTC
Emploi du personnel qualifié (weekends et vacances scolaires)	42 360.00 € TTC
Frais de déplacement.....	6 653.34 € TTC
- **2016-040** autorisant la signature d'un contrat de maintenance avec Brunet Loiseau d'un montant annuel de 3 220 € pour la gestion du chauffage de la ventilation et de la climatisation au siège social de la CCBVC
- **2016-041** autorisant la signature d'un contrat avec la Société Procath pour la vérification annuelle obligatoire de la protection cathodique des ouvrages métalliques et des filtres à sable de la piscine communautaire – cout annuel de 550 € HT
- **2016-042** actant la signature d'un contrat avec Groupama Assurance pour « Jour de Cher » - cout de 364.15 € forfaitaire au titre de la responsabilité de l'organisateur

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote mais d'une simple information.

3. Environnement – Déchets Ménagers

a. Points d'apport volontaire pour la collecte du papier et du verre :

i. Convention de mise à disposition d'un terrain entre la CCBVC et les Communes.

La communauté de communes exerce la compétence relative à la gestion des déchets ménagers et assimilés de son territoire. A ce titre, la CCBVC a installé des PAV – Points d'Apport Volontaire sur son territoire pour permettre le dépôt des Journaux Revues Magazines et du verre.

Il est proposé de mettre en place une convention entre les Communes et la CCBVC, ceci afin de formaliser les conditions de mise à disposition d'un terrain pour implanter les Conteneurs d'apport volontaire.

Le projet de convention est joint à la convocation.

Lors de la réunion du 7 juin 2016, la Commission Environnement a approuvé le projet de convention présenté.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le projet de convention de mise à disposition des terrains.

b. Réaménagement de la déchetterie de Chisseaux –

i. Attribution des marchés.

Le conseil communautaire a acté la réalisation de travaux de réhabilitation de la déchetterie de Chisseaux. Lors de la réunion du 26 février 2016, la Présidente a été autorisée à lancer les marchés pour le réaménagement de la déchetterie de Chisseaux.

Lors de la réunion du 11 Juillet 2016, la COAMAPA a décidé de retenir les entreprises suivantes pour cette opération :

Marché de Travaux :

Lot	Entreprise retenue	Montant en euros HT
Lot n° 1 – VRD - Terrassement	Sté TRANSTERRASSEMENT	144 015,00 euros HT.
Lot n°2 – Béton Armé	Sté TRANSTERRASSEMENT	122 832,00 euros HT.
Lot n°3 – Electricité	SARL LEFRERE	10 556,15 euros HT.
Lot n°4 – Clôture – Serrurerie – Signalisation.	Sté DEPLAIS	37 387,00 euros HT.

Marché de Fournitures :

Lot	Entreprise retenue	Montant en euros HT
Lot n° 1 – Local DDS.	Sté CMMI	7 550,00 euros HT.
Lot n°2 – Local Gardien	Sté Yves COUGNAUD	24 059,85 euros HT.

Le total des marchés s'élève à 346 400 euros HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente ou le Vice-Président délégué (Jean Francis BISTER) à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant.

4. Aides aux entreprises

a. BVC Développement

i. Octroi de subventions

Depuis le 1er janvier 2010, la CCBVC a mis en place « BVC Développement », dispositif destiné à soutenir les entreprises qui ont des projets d'investissement dans le cadre d'une création ou du développement de l'entreprise.

Le comité de pilotage de BVC Développement s'est réuni le 7 juillet 2016 pour examiner de nouvelles demandes de subventions. Suite à l'examen des dossiers, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer comme suit :

Nom de l'entreprise	Secteur d'activités	Commune	Création Développement Reprise	Type d'investissement	Montant de l'investissement total	Montant de l'investissement éligible	Taux de subvention	Montant subvention sollicitée
SARL LAVALLEE	Boulangerie/pâtisserie	BLERE	Développement	Acquisition matériel	4 090 €	4 090 €	20%	810 €
AIRNOVA propreté	Nettoyage	ATHEE SUR CHER	Création	Acquisition matériel	30 300 €	10 000 €	30%	3 000 €
BOUTON D'OR	Fleuriste	BLERE	Développement	Aménagement de locaux	45 687,79 €	10 000 €	30%	3 000 €
SELLIER Diffusion	Peinture, revêtements sols	CIVRAY DE TOURAINE	Développement	Acquisition de véhicule	16 452 €	10 000 €	30%	3 000 €
Restaurant AU GATEAU BRETON	Restauration	CHENONCEAUX	Développement	Aménagement des locaux	16 379,74 €	10 000 €	20%	2 000 €
DIADELOS	Création de mobilier contemporain	BLERE	Développement	Aménagement des locaux + Acquisition de matériel	13 393,28 €	10 000 €	30%	3 000 €
L'ÉPI DE BLE...RE	Boulangerie/pâtisserie	BLERE	Développement	Rénovation locaux	11 296 €	10 000 €	20%	2 000 €
GUAPITA INSTITUT	Esthétique	BLERE	Développement	Rénovation locaux	28 900 €	10 000 €	30%	3 000 €
TECHNICAL HABITAT	Alarmes, antennes et interphones	SAINT MARTIN LE BEAU	Développement	Acquisition véhicule	22 000 €	10 000 €	30%	3 000 €
LAIGNEL Jérôme	Charcuterie	CERE LA RONDE	Création	Acquisition de matériel	5 295 €	5 295.00	30%	1 580 €

b. Aide à l'immobilier d'entreprise « BVC immobilier »

i. Modification du règlement

La Loi NOTRe a entraîné des modifications concernant l'intervention des EPCI et des Départements en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise. Lors du dernier conseil communautaire (26 mai 2016), une délibération a été prise pour un transfert partiel de la compétence « aide à l'immobilier d'entreprise » au profit du Département d'Indre-et-Loire.

Ainsi, il convient de modifier notre règlement d'aide à l'immobilier comme suit :

• Intervention de la CCBVC dans le cadre du transfert partiel de compétence au Département :

	Conseil Départemental 37		CCBVC	
	Petites entreprises	Moyennes et grandes entreprises	Petites entreprises	Moyennes et grandes entreprises
Montant minimum d'investissement HT éligible	150 000 €	350 000 €	150 000 €	350 000 €
Taux d'intervention (% du montant HT de l'investissement éligible)	12%	6%	8%	4%
Montant maximal de subvention	100 000 €	100 000 €	22 500 €	22 500 €
Conditions d'octroi	Création minimum 1 emploi	Création minimum 3 emplois CDI ETP (+1 emploi par tranche de 200k€ d'investissement)	Création minimum 1 emploi	Création minimum 3 emplois CDI ETP (+1 emploi par tranche de 200k€ d'investissement)
Dispositions particulières	<i>Déplafonnement pour projet exceptionnel sur décision de l'Assemblée départementale</i>			
<i>Si l'EPCI décide de plafonner son aide, l'aide du CD 37 sera à part égale</i>				

Définition Petites (PE), Moyennes (ME) et Grandes entreprises (GE) issue du Règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 Juin 2014 – Annexe I, art. 2 :

Grande Entreprise = effectifs > à 250 salariés ;

Moyenne Entreprise = effectifs ≥ à 50 et < à 250 salariés / CA ≤ 50 M€ /ou total bilan ≤ 43 M€ ;

Petite Entreprise = Effectifs < à 50 salariés / CA ou total bilan ≤ 10 M €

• Intervention de la CCBVC, hors du dispositif départemental.

Il est proposé de réglementer les conditions d'intervention de la CCBVC pour les projets d'immobilier d'entreprise qui ne sont pas éligibles au niveau de Département. Cela permettra à la CCBVC de soutenir des projets qui ne peuvent pas bénéficier d'une aide dans le cadre du dispositif départemental. Il s'agit d'une évolution liée à la loi NOTRe. Auparavant, la CCBVC ne pouvait pas intervenir seule.

Ainsi, il est proposé que la CCBVC puisse intervenir sur les projets d'immobilier d'entreprise selon les modalités suivantes :

Taux d'intervention (% du montant HT de l'investissement éligible)	5 % du montant HT éligible
Montant maximal de subvention	22 500 €
Conditions d'octroi	Création minimum 1 emploi à temps complet en CDI.

Le règlement complet est joint à la convocation.

La commission affaires économiques n'a formulé aucune observation sur le projet de règlement d'aide à l'immobilier lors de sa réunion du 7 juillet 2016.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le nouveau règlement d'aide à l'immobilier, et AUTORISE la Présidente ou le Vice-Président délégué (Jacques DUVIVIER) à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

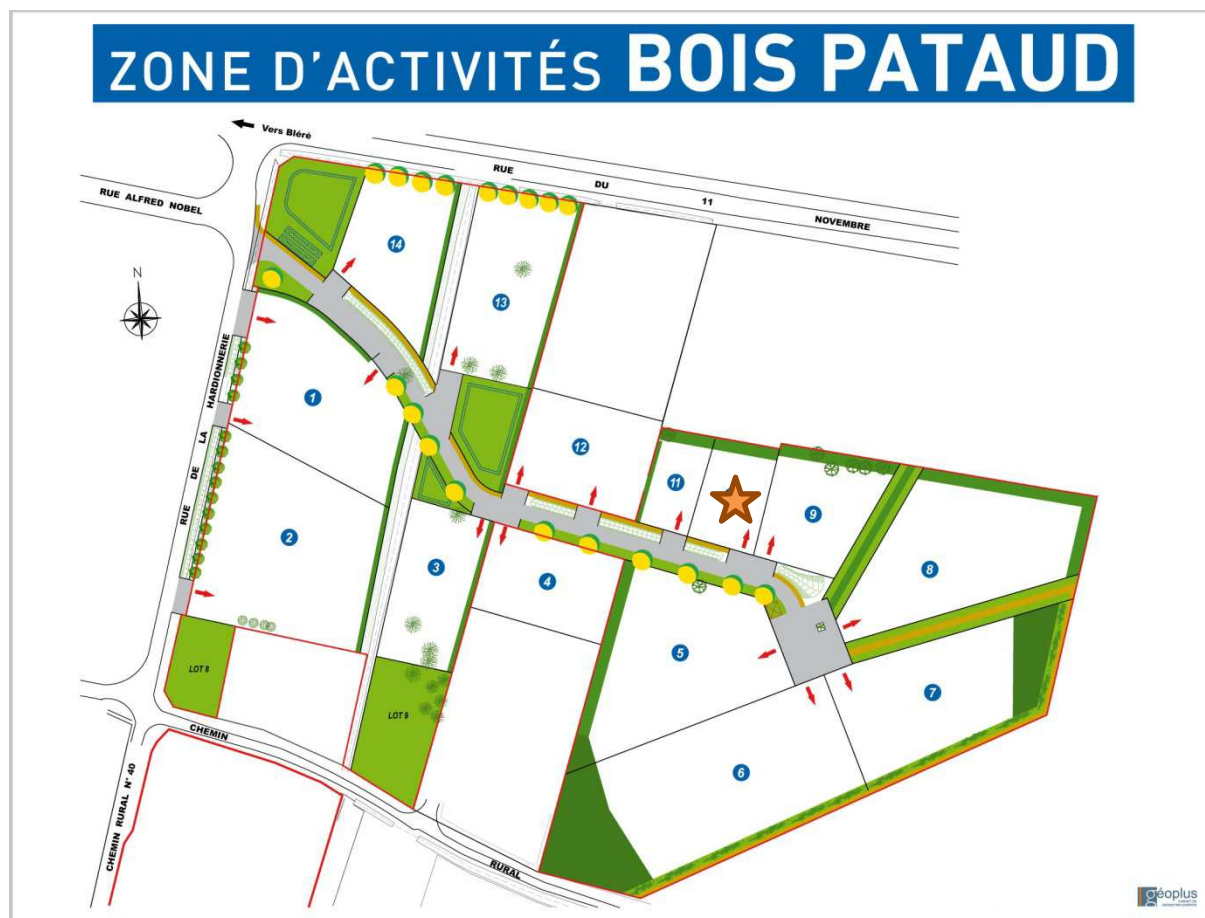
5. Zones d'activités

a. ZA Bois Pataud – site de Civray-de-Touraine

i. Commercialisation des terrains

La société Au Temps de la Couleur, entreprise de peinture, a son siège social actuel à La Croix-en-Touraine. Par courrier, les deux gérants ont confirmé leur souhait d'acquérir un lot de 1 173 m² sur la zone d'activités de Bois Pataud – partie Civray-de-Touraine. L'acquisition se fera par le biais d'une SCI.

Il s'agit du lot identifié sur le plan ci-dessous.



Le prix de vente se décompose comme suit :

Surface terrain (parcelle)	Prix vente HT au m ²	Prix vente TTC au m ²	Coût total HT	Coût total TTC
1 173 m ²	20 €	23,34 €	23 460 €	27 377,82 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** la Présidente ou le Vice Président délégué (Jacques DUVIVIER) à signer l'acte de cession à intervenir, ainsi que l'ensemble des éléments afférents au dossier.

b. Zone d'activités de Sublaines Bois Gaulpied - ZAC

i. Acquisitions de terrains sur la ZAC – Commune de Bléré

La Communauté de communes de Bléré-Val de Cher poursuit l'acquisition du parcellaire nécessaire à la réalisation de la seconde tranche, sur la commune de Bléré, de la zone d'activités de Sublaines-Bois Gaulpied.

Nous venons d'obtenir les accords pour les parcelles suivantes :

Référence cadastrale	Lieux dits	Propriétaires	Surface - m ²
YV 20	La Folie	Gérard COURTOIS	10 858
YV 21	La Folie	Gérard COURTOIS	15 683
YV 23	La Folie	Consorts BERTRAND	12 380
YV 24	La Folie	Consorts BERTRAND	15 599
YV 25	La Folie	Consorts BERTRAND	16 145
YV 26	La Folie	Consorts BERTRAND	13 229
YV 31	Les Noyers	Alain TILLOUX	90 070
YV 39	Pièce du Carroi aux Saules	Consorts BERTRAND	29 630
YV 41	Pièce du Carroi aux Saules	Alain TILLOUX	39 362
YV 42	Pièce du Carroi aux Saules	Patrick BERTRAND Michèle PETITBON	21 655

Le plan du site est joint.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente ou le Vice-Président délégué (Jacques DUVIVIER) à signer toutes les pièces afférentes à ces acquisitions.

6. Tourisme

a. Schéma de développement touristique

i. Adoption

Le conseil communautaire, par délibération en date du 23 avril 2015, a acté le principe de lancer un schéma de développement touristique. Cette étude avait pour objectif de déterminer la faisabilité technique et financière de mise en œuvre d'une politique « tourisme » sur le territoire de la CCBVC.

Cette étude, confiée LTM CONSEIL en groupement avec COLLECTIVITES LOCALES EXPERTISES, comportait 3 phases :

- Diagnostic :

Détermination des atouts et des faiblesses du territoire en matière touristique, présentation de l'offre touristique de la CCBVC et proposition d'un positionnement touristique.

- Définition de la stratégie de développement touristique :

Il s'agissait de définir la stratégie pluriannuelle de développement en matière touristique, ainsi que les actions qui en découlent. Le schéma doit également indiquer quelle gouvernance doit être mise en place pour mener à bien les actions afin de clarifier les rôles des différents acteurs intervenant dans le domaine du tourisme.

- Accompagnement de la CCBVC dans la prise de compétence tourisme.

Accompagner les élus et les services de la CCBVC dans la prise de la compétence tourisme, dans le cadre de la Loi NOTRe, sur les points suivants:

- Evaluation du transfert de charges et de ressources.
- Accompagnement dans la mise en place de nouvelles sources de financement
- Formalisation juridico-administrative de la compétence tourisme : nouvelle rédaction des statuts de la CCBVC.

Les conclusions de l'étude ont été présentées aux membres de la commission affaires économiques le 13 juillet dernier.

Pour mémoire, cette étude entre dans la logique, souhaitée par la Loi NOTRe, de transfert d'une partie des compétences touristiques aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 1 abstention (Mme COUILLARD), ADOPTE le schéma de développement touristique.

7. Transports Scolaires.

a. Marché de Transports Scolaires – Signature d'un avenant de prolongation pour l'année scolaire 2016-2017.

Le marché de Transports Scolaires, pour lequel la CCBVC dispose du statut d'Autorité Organisatrice de transport de second rang (AO₂), arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2015 – 2016 soit le 31/08/2016.

Le Conseil Départemental a décidé de prolonger d'un an, par avenant, l'ensemble des marchés de transports scolaires en cours, soit du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017. Les avenants de prolongation doivent être signés par les AO₂ cosignataires des marchés en 2011 avec la Société CAT / Transdev.

Pour mémoire, le Conseil Départemental s'acquitte désormais directement des factures, mais la CCBVC en tant qu'organisatrice de second rang, établit les Ordres de Services, et les circuits.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente ou la Vice-Présidente déléguée (Annie BECHON) à signer cet avenant.

8. Accueils de Loisirs sans Hébergement

a. ALSH Puzzle – Nouvelle organisation rentrée 2016-2017

En concertation avec l'association Puzzle, gestionnaire de l'ALSH situé à Courçay, il est convenu de modifier le fonctionnement de l'ALSH situé à Courçay les mercredis après-midi à partir de la rentrée 2016-2017 pour les familles de Courçay et Cigogné.

En effet, les effectifs de l'année 2015-2016 ne permettent pas de pérenniser un fonctionnement satisfaisant (8 à 15 enfants de tous âges). Toutefois, l'association Puzzle et la CCBVC proposent une organisation permettant d'assurer la continuité du service.

Ainsi, les enfants de Cigogné seront pris en charge à la sortie de l'école et transportés à Reignac sur Indre (locaux de Puzzle) le mercredi en période scolaire pour le repas et l'ALSH. Les familles devront aller chercher leurs enfants le soir à Reignac.

Les enfants de Courçay mangeront au restaurant scolaire communal (ce qui permet le maintien de ce service). L'association Puzzle véhiculera les enfants après le repas vers Reignac sur Indre (locaux de Puzzle). Les familles devront aller chercher leurs enfants le soir à Reignac.

La Commission Services à la Population a émis un avis favorable. Le cout du service restera le même à savoir 4 € par enfant et par jour.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente ou la Vice-Présidente déléguée (Annie BECHON) à signer la convention d'objectifs et de moyens 2016-2017 avec l'Association Puzzle.

b. Modification Règlement de fonctionnement

Suite aux différents changements de fonctionnement pour les ALSH, il convient de modifier certains éléments du règlement de fonctionnement afin de les actualiser (modifications pour Courçay et Luzillé).

Par ailleurs, il est nécessaire de clarifier le texte de l'article VII qui concerne les modalités d'annulation avec remboursement pour les familles, afin d'en assurer une parfaite lisibilité.

Un tableau est proposé par période.

Les annulations devront être connues :

Mercredis	10 jours avant le mercredi concerné
Petites vacances	10 jours avant le premier jour du début des vacances
Juillet	10 jours avant le 1 ^{er} Juillet
Août	10 jours avant le 1 ^{er} Août

La commission Services à la Population a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le nouveau règlement de fonctionnement des ALSH applicable au 1^{er} septembre 2016.

c. CCTP projet modulaire –

i. Saint Martin le Beau

Le rapport du cabinet d'étude ANATER portant sur la faisabilité technique et financière pour la prise de compétence Petite Enfance, Enfance, Jeunesse par la CCBVC réalisé en 2011 préconise une structure Jeunesse sur la commune de Saint Martin le Beau.

Dans ce cadre, un projet de modulaires pour les 11-17ans sur la commune de Saint Martin le Beau est prévu par la CCBVC. Il convient de lancer une consultation afin de retenir un prestataire pour la fourniture et l'installation de modulaires.

Il est précisé que la CCBVC, comme cela a été fait sur Athée sur Cher, sera maître d'ouvrage et maître d'œuvre sur ce projet. Des demandes de financement seront faites à la CAF, la MSA, la Région dans le cadre du contrat de Pays.

Pour information, l'étude de sol est en cours sur le terrain destiné à accueillir ces modulaires. Un plan de financement sera communiqué ultérieurement. Le terrain en question est situé à proximité des écoles et des anciens terrains de tennis de St Martin le Beau.

Les points importants du CCTP :

- La surface 190 m²
- Le sol béton

La commission a émis un avis favorable

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente à lancer les marchés.

9. Lieu unique d'Accueil –

a. Signature de la convention monenfant.fr

Dans le cadre de la mise en place du lieu unique d'Accueil au siège de la CCBVC, les familles ayant de jeunes enfants pourront effectuer une demande de renseignements via le site monenfant.fr. Ce site permet d'avoir des informations sur les structures existantes de la Petite Enfance et d'obtenir éventuellement un rendez-vous pour un accompagnement plus précis sur les modes de garde du territoire.

Ce site transite par la CAF Touraine. Il convient de signer une convention d'engagement entre la CAF Touraine et la CCBVC. Il s'agit principalement d'habilitations informatiques.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente ou la Vice-Présidente déléguée (Annie BECHON) à signer la convention.

10. Personnel

a. Tableau des effectifs 2015-2016

Comme chaque année, il est nécessaire de prévoir la création des postes d'animation pour l'ALSH Multi sites communautaire (Saint Martin le Beau, Luzillé, La Croix en Touraine). Ces créations tiennent compte de la volonté de mutualisation de certains agents avec les communes.

Les postes à créer sont en rouge.

Il est rappelé que les postes sont attribués en fonction des besoins réels sur chaque structure conformément au taux d'encadrement en vigueur. Il s'agit donc de création de postes qui ne seront pourvus qu'au regard de la demande.

POSTE	TYPE CONTRAT	REMARQUES
Directrice multi sites	CAE – 32/35 ^{ème}	
Poste polyvalent	CEE	Pour infos : 7h/mercredi ou 10h/ jour vacances Poste de secours – en fonction des besoins
ALSH SAINT MARTIN LE BEAU		
Animatrice (pour infos)	CAE – 32/35 ^{ème}	Mise à disposition de la CCBVC vers la commune de Saint Martin le Beau (20,33 h/35 ^{ème})
Animatrice	CAE – 20/35 ^{ème}	Mise à disposition de la CCBVC vers la commune de Saint Martin le Beau (13/35 ^{ème})
Animateur	CAE – 32.5/35 ^{ème}	Mise à disposition de la CCBVC vers la commune de Saint Martin le Beau (21.5/35 ^{ème})
Animatrice	CEE	Pour infos : 7h/mercredi ou 10h/ jour vacances Poste de secours – en fonction des besoins
Animatrice (pour infos)	TITULAIRE	Mise à disposition de la Commune de Saint Martin le Beau vers la CCBVC (11.16 / 35 ^{ème})
Animatrice (pour infos)	TITULAIRE	Mise à disposition de la Commune de Saint Martin le Beau vers la CCBVC (11.16 / 35 ^{ème})
Animatrice (pour infos)	TITULAIRE	Mise à disposition de la Commune de Saint Martin le Beau vers la CCBVC (10.11/35 ^{ème})
ALSH LA CROIX EN TOURAINE		
Animatrice	CDD/CAE – 22/35 ^{ème}	Mise à disposition de la CCBVC vers la commune de Saint Martin le Beau (20/35 ^{ème})
Animatrice	CEE	Pour infos : 7h/mercredi ou 10h/ jour vacances
Animateur	CEE	Pour infos : 7h/mercredi ou 10h/ jour vacances
ALSH LUZILLE		
Animatrice	CDD / CAE – 29/35 ^{ème}	Mise à disposition de la CCBVC vers la commune de Cigogné (20.50/35 ^{ème})
Animatrice	CDD/CAE – 18.5/35 ^{ème}	Mise à disposition de la CCBVC vers la commune de Francueil (3/35 ^{ème}) - Civray (2/35 ^{ème}) Chenonceaux (2/35 ^{ème})
Animatrice	CEE	Pour infos : 7h/mercredi ou 10h/ jour vacances

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la création des postes pour les ALSH communautaires à la rentrée 2016-2017.

b. Conventions de Mise à disposition des Agents

Dans un but de mutualisation, il est proposé au conseil communautaire de mutualiser certains agents comme indiqué ci-avant, avec certaines communes.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur les conventions de mise à disposition des agents (exemple de convention joint à la convocation) selon les modalités ci-dessus exprimées.

Les mises à disposition se font en accord avec les agents concernés. Le comité technique et la commission administrative paritaires placés auprès du centre de gestion seront saisis pour avis.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente ou la Vice-Présidente déléguée (Annie BECHON) à signer ces conventions.

11. Finances

a. Budget principal

i. Décision Modificative 1

Le conseil communautaire a voté les budgets de la communauté de communes en mars dernier. Le contrôle de la Préfecture demande à apporter quelques modifications à la marge au budget notamment pour ce qui est :

- Reprises des excédents du budget annexe Transports Scolaires. Ce budget a été supprimé au 31 décembre 2015. L'excédent de fonctionnement avait été repris à l'article 7718. Il convient de reprendre en 002 et 001
- Ajustement du remboursement des emprunts en capital (manque 3 000 €)

Par ailleurs, il convient de modifier le budget par DM pour :

- Ajuster les crédits de l'opération du siège social (+ 100 000 €) pour tenir compte d'un oubli partiel de TVA
- Diminution du hors opération
- Ajuster les écrêtements de TP tant en recettes et dépenses

Les notifications définitives de DGF sont :

- Dotation de compensation : 649 295 €
- Dotation d'intercommunalité : 650 437 €, de laquelle déduire 175 892 € de participation au redressement des finances publiques

Le tableau de la décision modificative se définit donc ainsi :

Décision Modificative n°1
Budget Principal

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
73916-01	Participation au redressement des finances publiques	175 892,00	74124-01	Dotation intercommunalité	150 437,00
022-01	Dépenses imprévues	23 840,00	74126-01	Dotation de compensation	49 295,00
			7718-252	Recettes exceptionnelles	- 105 524,54
			002-252	Reprise excédent TS	105 524,54
		199 732,00	-		199 732,00

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
2313-020-OP106	Siège social (opération)	100 000,00	001-252	Reprise des résultats TS	482,33
204141-70	Hors Opération	- 10 000,00			
2181-70	Hors opération - mobilier	- 50 000,00			
1641-01-	Emprunt	3 000,00			
020-01	dépenses imprévues	- 42 517,67			
		482,33	-	0,00	482,33

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative relative au budget Principal.

b. Budget Annexe « Transports Scolaires »

i. Compte de Gestion 2016

Le conseil communautaire a acté la suppression du budget annexe « Transports Scolaires » au 31 décembre 2015. Néanmoins, afin de finaliser les écritures de reprises des excédents du budget annexe au budget principal, le receveur a établi un compte de gestion pour l'année 2016, à zéro.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente à signer le compte de gestion du budget Transports scolaires.

c. Budget Annexe « Ateliers relais »

i. Décision modificative 1

Lors de sa dernière réunion, le conseil communautaire a délibéré sur une décision modificative n°1. A la demande de la Préfecture, il convient de rapporter cette délibération et de délibérer à nouveau sur la décision modificative.

En effet, il s'avère que cette Décision Modificative n'était pas correcte (erreur de saisie), la somme retirée l'ayant été à un article sans crédit par erreur (retrait 2313). Ainsi, il convient de délibérer en compensant sur le 001.

Pour mémoire, il s'agit des reprises de caution versés par des locataires et qui peuvent désormais être affectés au règlement de leurs dettes.

**Décision Modificative n°1
Budget Annexe Ateliers relais**

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
		-			-

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
165-90	Caution	1 055,89	001-90-	Reprise des résultats	1 055,89
		1 055,89	-		1 055,89

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative relative au budget annexe « Ateliers Relais ».

12. Equipements Sportifs

a. Convention de Mise à disposition des équipements aux associations

La communauté de communes doit signer une convention avec les associations pour l'utilisation des équipements sportifs. Le but est de responsabiliser les associations et d'obtenir annuellement l'ensemble des pièces afférentes à savoir attestation d'assurance, statuts de l'association, etc.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE cette convention et AUTORISE la Présidente ou le Vice-Président délégué (Jean-Louis CHERY) à signer cette convention.

b. Piscine communautaire

i. Etude relative à la Piscine

1. Autorisation à signer le marché

Le conseil communautaire a délibéré pour le lancement d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation ou la reconstruction d'une piscine communautaire.

Le présent marché comporte une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

- **Tranche ferme** : étude de faisabilité décomposée comme suit :
 - Recensement et analyse des fonds documentaires,
 - Analyse contextuelle,
 - Diagnostic,
 - Modalité de fonctionnement,
 - Proposition de scénarii.
- **Tranche conditionnelle 1** : étude de programmation détaillée ;
- **Tranche conditionnelle 2** : assistance à maîtrise d'ouvrage dans la passation du marché de maîtrise d'œuvre.

La consultation a été faite récemment. Après analyse, la COAMAPA a décidé de retenir la SARL PROPOLIS pour un montant de 33 000 € HT (soit 39 300 € TTC). Le marché pourra débuter en septembre prochain.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente ou le Vice-Président délégué (Jean-Louis CHERY) le marché à intervenir.

c. Gymnase « Le Réflessoir »
i. Avenant au marché – Lot 2

Titulaire du marché objet du présent marché complémentaire :
BARCONNIERE
1 MAIL DE LA PAPOTERIE
37170 CHAMBRAY LES TOURS
Tél : 02 47 71 94 77 Fax : 02 47 25 08 11

Les prestations de ce marché complémentaire de travaux ne figurent pas dans le marché initialement conclu mais sont devenues nécessaires, à la réalisation de l'ouvrage :

Travaux de renforcement de charpente pour le gymnase du Réflessoir à Bléré.
Etude de structure demandée au CCTP, article 4.2.1 au lot 4 métallerie (en complément de la pré-étude établie pour la phase PROJET)

Après avoir eu accès par nacelle à la toiture du gymnase, l'entreprise, titulaire du lot 4 métallerie, a alerté le Maître d'œuvre sur le sous dimensionnement de la charpente existante. L'étude complémentaire demandée au CCTP confirme que des travaux supplémentaires sont nécessaires et qu'il faut renforcer principalement les arbalétriers et les assemblages.

Travaux de structure indispensables pour la bonne exécution du chantier et la stabilité de l'ouvrage.

L'attribution est faite à l'opérateur économique qui a réalisé l'ouvrage : BARCONNIERE Constructions métalliques

MONTANT HT DU MARCHE INITIAL : 59 810,00 €
MONTANT HT DU MARCHE COMPLEMENTAIRE : 44 260,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente à signer cet avenant complémentaire.

13. Ecoles de Musique

a. Subventions de fonctionnement 2016

Depuis 2014, la communauté de communes est compétente pour les subventions aux écoles de musique, et notamment dans l'enseignement musical des moins de 18 ans. A ce titre, la CCBVC subventionne 4 écoles de musique du territoire.

Le COPIL Ecoles de Musique propose les subventions suivantes pour 2016 :

	Demande 2014	Accordé 2014	Demande 2015	Accordé 2015	Demande 2016	Proposition 2016
Athée sur Cher	28 000 €	21 000 €	24 060 €	23 040 €	21 359 €	14 625 € (39 enfants)
Bléré	71 000 €	59 640 €	66 000 €	63 360 €	61 000 €	45 750 € (122 enfants)
Luzillé	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	3 000 €	3 000 €
Saint Martin le Beau	8 750 €	8 750 €	11 100 €	9 600 €	13 440 €	13 125 € (35 enfants)

L'analyse des bilans a été réalisée, et on constate que les écoles de musique de Bléré et Athée sur Cher ont fait des excédents en 2015. Par ailleurs, les élus ont travaillé sur une base équitable de subvention entre les écoles de musique (sauf Luzillé) de 375 € par enfant.

C'est cette proposition du COPIL qui a été validée par les élus de la commission.

Le COPIL et la commission souhaitent qu'il soit également possible, en cas de besoin, de revoir le montant de la subvention au conseil d'octobre, notamment pour tenir compte du nombre d'enfants inscrits en 2016-2017.

Les dossiers de demande de subvention sont adressés aux élus communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 4 abstentions (Madame AVENET et pouvoir Madame HERMANGE, Monsieur MARTIN et pouvoir Monsieur MARCHAND) OCTROIE les subventions proposées aux écoles de musique pour 2016.

14. Office de Tourisme

a. Réhabilitation Office de Tourisme situé à Bléré

Lors du dernier conseil communautaire, Mme la présidente a été autorisée à signer les marchés avec les entreprises, et sur estimatif pour le lot n° 3 infructueux, faute de candidat.

Le marché a été relancé en procédure adaptée. L'estimatif était de 40 000 € HT. L'ouverture de la seule enveloppe, est de 41 877.70 € HT.

Ainsi, pour information, les marchés seront les suivants :

1	DEMOLITION MACONNERIE	<i>BRIAULT</i>	19 733.12
2	INTERVENTIONS EN TOITURES	<i>LC2</i>	35 262.71
3	MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES BOIS	INFRUCTUEUX	42 000.00 (estimatif corrigé)
4	Doublages – cloisons – isolation	<i>BAL</i>	27 047.31
5	Revêtements de sols	<i>Brazilier</i>	13 694.87
6	Peinture	<i>Peinture Charron</i>	10 817.88
7	Mobiliers Standards	<i>Blancher D'Huismes</i>	28 374.84
8	Elévateur PMR	<i>AEA</i>	13 900.00
9	Electricité – chauffage – Ventilation	<i>Lefrère</i>	56 966.12
10	Plomberie	<i>Lefrère</i>	4 573.67
11	Signalétique	<i>Sellier Diffusion</i>	7 584.40

Le total des marchés attribués est de 259 954.92 € HT (soit 311 945.90 € TTC). Pour mémoire, l'estimatif de base était de 277 000 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente à signer le marché « Menuiseries Intérieures et Extérieures Bois » dans la limite de 42 000 € HT.

15. Habitat

a. Logements Jeunes / logements de secours

i. Maitrise d'œuvre

Une consultation a été lancée pour recruter un maitre d'œuvre afin de réaliser les travaux de réhabilitation des logements situés aux étages du siège social de notre communauté de communes. L'objectif est de créer 7 à 9 logements jeunes (foyer de jeunes travailleurs) et 2 logements de secours (au dernier étage).

La consultation a été lancée. La COAMAPA a étudié les propositions des Maitres d'œuvre. Une négociation est actuellement en cours.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente à signer le marché avec un maitre d'œuvre pour un taux maximal de 7.5 % sur une base de 625 000 € de travaux.

16. Natura 2000

a. Animation du site Natura 2000 de la Champagne – ZPS Oiseaux.

La Communauté de Communes de Loches Développement a été désignée Maître d’Ouvrage pour l’animation du site Natura 2000 de la Champagne pour la période 2016-2018 (Directive Oiseaux – Projet Outarde), dans la continuité du dispositif précédent.

La CCBVC participe, chaque année au financement de ce dispositif. Pour l’année 2016, la subvention de la CCBVC pour ce projet s’élèverait à 3 798 euros (5 000 euros sont prévus annuellement).

Lors de la réunion du 7 juin 2016, la Commission Environnement a approuvé l’octroi d’une subvention de 3 798,00 euros pour l’animation du site Natura 2000 de la Champagne pour la période 2016-2018 (Directive Oiseaux – Projet Outarde) à Loches Développement.

Le plan de financement est le suivant :

	2016
Fonctionnement	80 549.20 €

	BP 2016
Etat (DREAL)	29 725.40 €
Europe (FEADER)	40 274.60 €
Cc Bléré Val du Cher	3 798.00€
CC Loches Développement	6 751.20 €
Total	80 549.20 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, OCTROIE la subvention proposée à la Communauté de Communes Loches Développement et AUTORISE la Présidente à signer l’ensemble des pièces afférentes y compris avec la DREAL.

17. SMITOM d’Amboise.

a. Modification des représentants

Par message en date du 4 Juillet 2016, Monsieur Jean-Jacques MARTIN a informé la CCBVC qu’il ne souhaitait plus être délégué titulaire au sein du SMITOM d’Amboise.

Il est proposé de nommer **Monsieur Jérôme MARTIN**, Conseiller Municipal à Athée sur Cher en tant que délégué titulaire de la CCBVC au sein du SMITOM d’Amboise.

Actuellement, les délégués au SMITOM de la CCBVC sont les personnes suivantes :

7 Délégués Titulaires	
Commune (pour information)	NOM Prénom
Courçay	BISTER Jean Francis
Bléré	LABARONNE Daniel
Francueil	PASTOR Aurélie
Dierre	MORISSET Laure
Athée sur Cher	MARTIN Jean Jacques
Chisseaux	BECHON Annie
St Martin le Beau	UHART Jean Michel
3 Délégués Suppléants	
Commune (pour information)	NOM Prénom
St Martin le Beau	MARTIN Marc
Cigogné	LOUAULT Vincent
Bléré	OMONT Jean Claude

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, APPROUVE la proposition des délégués au SMITOM.

18. Commissions et Comités.

- a. Habitat - Cadre de Vie - gens du voyage du 25 mai 2016
- b. Environnement du 7 juin 2016
- c. Culture et Sport du 9 juin 2016
- d. Services à la Population du 4 juillet 2016
- e. BVC Développement du 5 juillet 2016
- f. Habitat Cadre de Vie Gens du voyage du 6 juillet 2016
- g. Affaires Economiques et Tourisme le 7 juillet 2016
- h. COPIL PLUi le 8 juillet 2016
- i. Culture & Sport du 12 juillet 2016
- j. COPIL Tourisme du 13 juillet 2016

19. Questions Diverses.

- Perspectives traitements déchets
- SCOT
- Jour de Cher

Séance levée à 19h30

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Michel MERGOT

Les Elus Communautaires -